



CANTON D'ALFRED ET PLANTAGENET

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION RÉGULIÈRE

le mardi 6 février 2018, 19 h 00

SALLE COMMUNAUTAIRE DE PLANTAGENET

Présences: Fernand Dicaire, Président
René Beaulne, Conseiller
Benoit Lamarche, Conseiller
Chantal Galipeau, Conseillère
Jeanne Doucet, Conseillère
Jean-Claude Delorme, Conseiller

Absence motivée: Jean-Pierre Cadieux, Conseiller

Personnel présent: Ken St-Denis, Directeur des loisirs
Marc Daigneault, Directeur général - Greffier
Mélissa Cadieux, Greffière adjointe
Guylaine Poirier, Administratrice de zonage
Valérie Parisien, Trésorière

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Résolution 2018-57

Proposée par: Jeanne Doucet

Appuyée par: René Beaulne

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion régulière du Conseil soit déclarée ouverte à 19h19.

Adoptée

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2018-58

Proposée par: Jeanne Doucet

Appuyée par: Jean-Claude Delorme

QU'IL SOIT RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

3. DIVULGATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Aucun.

4. RAPPORT DU MAIRE

4.1 **Rapport d'activités du maire.**

Le maire présente son rapport au Conseil.

5. RÉUNIONS PUBLIQUES

Aucune.

6. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

6.1 **Adoption du procès-verbal de la réunion spéciale du Conseil (budget 2018) tenue le 16 janvier 2018.**

Résolution 2018-59

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Benoit Lamarche

QU'IL SOIT RÉSOLU que le procès-verbal de la réunion spéciale du Conseil (budget 2018) tenue le 16 janvier 2018 soit adopté.

Adoptée

6.2 **Adoption du procès-verbal de la réunion spéciale du Conseil tenue le 16 janvier 2018.**

Résolution 2018-60

Proposée par: Chantal Galipeau

Appuyée par: René Beaulne

QU'IL SOIT RÉSOLU que le procès-verbal de la réunion spéciale du Conseil tenue le 16 janvier 2018 soit adopté.

Adoptée

6.3 **Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du Conseil tenue le 16 janvier 2018.**

Résolution 2018-61

Proposée par: Jean-Claude Delorme

Appuyée par: Jeanne Doucet

QU'IL SOIT RÉSOLU que le procès-verbal de la réunion régulière du Conseil tenue le 16 janvier 2018 soit adopté avec une modification au point 4.3 afin d'indiquer qu'une demande a déjà été déposée par les CUPR.

Adoptée

6.4 Adoption du compte rendu de la réunion du Conseil à huis clos tenue le 16 janvier 2018.

Résolution 2018-62

Proposée par: Chantal Galipeau

Appuyée par: Benoit Lamarche

QU'IL SOIT RÉSOLU que le compte rendu de la réunion du Conseil à huis clos tenue le 16 janvier 2018 soit adopté.

Adoptée

7. DÉLÉGATIONS

7.1 M. Rolland Labonté et M. Casey Maloney - Réglementation municipale concernant les chiens.

M. Rolland Labonté et M. Casey Maloney se plaignent que les officiers à la réglementation n'appliquent pas le règlement municipal concernant les chiens en liberté de manière uniforme sur la rue Prud'homme à Wendover. Le maire invite les deux plaignants à déposer une plainte officielle au bureau municipal.

7.2 M. Guy Desjardins - Locations à court terme.

M. Guy Desjardins et M. Robert Manny discutent de l'impact de la réglementation des propriétés offrant des locations à court terme au sein du Canton.

8. RAPPORTS DU SERVICE D'URBANISME

8.1 Rapport URB-4-2018 - Demande de modification au Règlement de zonage 2009-50 (dossier ZON-13-2017, M. Lowell Blaney).

Résolution 2018-63

Proposée par: Jean-Claude Delorme

Appuyée par: Chantal Galipeau

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet approuve la demande de modification au Règlement de zonage 2009-50, dossier ZON-13-2017, soumise par Monsieur André P. Barrette, arpenteur et agent pour le propriétaire, M. Lowell Blaney, affectant la propriété située au 1751 Concession 6 – Plantagenet à Plantagenet, décrite comme étant une partie du Lot 17, Concession 5 de l'ancien Canton de Plantagenet Nord, ayant comme but de changer la catégorie de zonage d'une partie de la propriété de la zone « Agricole (A) » à la zone « Agricole - Exception 1 (A-1) » en vertu de laquelle la construction de tout bâtiment utilisé à des fins résidentielles sur la propriété sera interdite.

Adoptée

8.2 Rapport URB-5-2018 - Demande d'autorisation pour un détachement de terrain (dossier B-081-2017, M. Pierre-Yves Delorme et Mme Maryse Lalonde).

Résolution 2018-64

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Benoit Lamarche

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet approuve la demande d'autorisation, dossier B-081-2017, soumise par Monsieur André P. Barrette, arpenteur et agent pour les propriétaires, Monsieur Pierre-Yves Delorme et Madame Maryse Lalonde, affectant la propriété située au 1315 Concession 5 – Alfred à Alfred, décrite comme étant une partie du Lot 13, Concession 4 de l'ancien Canton d'Alfred, qui a pour but de permettre la création d'un nouveau lot destiné à des fins résidentielles, suite à une consolidation de fermes – lot de surplus, sujet aux conditions suivantes :

1. Qu'une modification au Règlement de zonage 2009-50 du Canton d'Alfred et Plantagenet soit obtenue pour interdire la construction de tout bâtiment utilisé à des fins résidentielles sur le lot détaché (A), dans le but d'en assurer la vocation exclusivement agricole;

2. Que l'arpenteur-géomètre s'assure que les marges de recul entre les nouvelles lignes de propriété et les bâtiments existants sur lot retenu (B) soient respectées, comme prescrit dans le Règlement de zonage 2009-50 du Canton d'Alfred et Plantagenet; et

3. Que l'arpenteur-géomètre retenu par les propriétaires détermine la largeur de la Concession 5 - Alfred, et si ladite voie présente une emprise d'une largeur inférieure à 20.0 mètres, qu'une bande de terrain d'une largeur égale à la moitié de la surlargeur requise pour atteindre des emprises de 20.0 mètres tout le long de la partie détachée et de la partie retenue, soit transférée sans frais et sans encombre à l'autorité concernée (Canton d'Alfred et Plantagenet).

Adoptée

9. RAPPORTS DU SERVICE DES FINANCES

9.1 Comptes payables en date du 31 décembre 2017 et du 31 janvier 2018.

Résolution 2018-65

Proposée par: Jeanne Doucet

Appuyée par: Chantal Galipeau

QU'IL SOIT RÉSOLU que les comptes payables en date du 31 décembre 2017 et du 31 janvier 2018 soient adoptés.

Adoptée

10. RAPPORTS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Aucun.

11. RAPPORTS DU SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

11.1 **Rapport DG-2-2018 - Projet de loi 148, Loi de 2017 pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois.**

Résolution 2018-66

Proposée par: Jeanne Doucet

Appuyée par: Benoit Lamarche

ATTENDU QUE le projet de loi 148, Loi de 2017 pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois modifie les conditions apparaissant au Règlement 2011-36, étant le règlement établissant les conditions de travail des employés du Canton d'Alfred et Plantagenet, notamment en ce qui concerne les employés sur appel;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet mandate le directeur général - greffier à obtenir un avis juridique sur le sujet.

Adoptée

12. RAPPORTS DU SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES

Aucun.

13. RAPPORTS DU SERVICE DE LA RÉGLEMENTATION

Aucun.

14. RAPPORTS DU SERVICE DE LA CONSTRUCTION

Aucun.

15. RAPPORTS DU SERVICE DES LOISIRS

15.1 **Rapport LOI-2-2018 - Demande de commandite pour le Festival western de Wendover.**

Le Conseil maintient sa décision sur cette question.

15.2 **Rapport LOI-4-2018 - Partenariat avec la ligue de soccer PRO 17.**

Résolution 2018-67

Proposée par: Chantal Galipeau

Appuyée par: René Beaulne

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet adopte le rapport LOI-4-2018 et accepte la demande de la ligue de soccer PRO 17 pour les services des employés du Service des loisirs pour la saison 2018.

Adoptée

15.3 Rapport LOI-5-2018 - Activités physiques pour les aînés à Lefaivre.

Résolution 2018-68

Proposée par: Jeanne Doucet

Appuyée par: René Beaulne

ATTENDU QUE la demande du club Entre Amis de Lefaivre afin d'offrir des cours de Zumba (payants) va à l'encontre de la politique de location des salles de la municipalité;

ET ATTENDU QUE les aînés et les résidents de la municipalité requièrent une programmation de plus en plus diversifiée en matière d'activités physiques;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le directeur des loisirs soit mandaté à discuter avec le Centre de santé communautaire de l'Estrie et le club Entre Amis de Lefaivre afin d'assurer la mise en place d'une programmation en matière d'activités physiques le plus tôt possible à Lefaivre.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le Service des loisirs soit mandaté afin d'effectuer une étude avec des professionnels de l'activité physique concernant les différents services qui pourraient être offerts aux résidents de la municipalité, de façon similaire à ce qui a été fait pour le Canton de Champlain.

Adoptée

15.4 Rapport LOI-6-2018 - Centre de la petite enfance de Glengarry-Prescott-Russell - Services mobiles à Wendover.

Résolution 2018-69

Proposée par: Jean-Claude Delorme

Appuyée par: Jeanne Doucet

ATTENDU QUE le Centre de la petite enfance de Glengarry-Prescott-Russell a ciblé le village de Wendover comme étant un bon emplacement afin d'offrir des services mobiles aux familles et aux enfants;

ET ATTENDU QUE l'utilisation du centre communautaire Lucien Delorme est requise afin de faciliter la prestation de services mobiles;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet accepte de fournir un accès gratuit au centre communautaire Lucien Delorme au Centre de la petite enfance Glengarry-Prescott-Russell, sous réserve que le directeur des loisirs vérifie d'abord auprès du CSDCEO s'il est en mesure de fournir un emplacement à Wendover plutôt que d'utiliser le centre communautaire Lucien Delorme.

Adoptée

16. RAPPORTS DU SERVICE DES INCENDIES**16.1 Embauche de nouveaux pompiers volontaires.**

Résolution 2018-70

Proposée par: Chantal Galipeau

Appuyée par: Benoit Lamarche

QU'IL SOIT RÉSOLU que les candidats suivants soient embauchés en tant que pompiers volontaires pour le Canton d'Alfred et Plantagenet :

M. Jacob Brisebois (région d'Alfred and Wendover)

M. Jérémy Campeau (région d'Alfred and Wendover)

M. Jacob Labre (région d'Alfred and Wendover)

M. Philippe Philion (région d'Alfred and Wendover)

M. Roch Charbonneau (région de Plantagenet)

M. Craig Gardner (région de Plantagenet)

M. Nicholas Gour (région de Plantagenet)

Adoptée

17. RAPPORTS DU SERVICE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

Aucun.

18. RAPPORT DES COMITÉS

Aucun.

19. RÈGLEMENTS**19.1 Règlement 2018-15 pour exempter des terrains de la réglementation relative aux parties de lots.**

Résolution 2018-71

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Benoit Lamarche

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Règlement 2018-15 pour exempter des terrains de la réglementation relative aux parties de lots soit adopté après ses trois lectures.

Adoptée

19.2 Règlement 2018-16 pour modifier le Règlement de zonage 2009-50 (dossier ZON-13-2017, M. Lowell Blaney).

Résolution 2018-72

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Jean-Claude Delorme

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Règlement 2018-16 pour modifier le Règlement de zonage 2009-50 (dossier ZON-13-2017, M. Lowell Blaney) soit adopté après ses trois lectures.

Adoptée

19.3 Règlement 2018-18 pour amender le Règlement 2017-43 afin d'autoriser la signature de l'Amendement no. 1 à l'accord de paiement de transfert pour les Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) (Ontario).

Résolution 2018-73

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Benoit Lamarche

QU'IL SOIT RÉSOLU que le règlement 2018-18 pour amender le Règlement 2017-43 afin d'autoriser la signature de l'Amendement no. 1 à l'accord de paiement de transfert pour les Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) (Ontario) soit adopté après ses trois lectures.

Adoptée

19.4 Règlement 2018-19 pour adopter les estimés budgétaires pour l'année 2018.

La trésorière présente le budget 2018.

Résolution 2018-74

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Benoit Lamarche

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Règlement 2018-19 pour adopter les estimés budgétaires pour l'année 2018 soit adopté après ses trois lectures.

Adoptée

19.5 Règlement 2018-20 pour signer l'entente d'intervention échelonnée avec les CUPR.

Ce point est reporté à la prochaine réunion du Conseil le 6 mars 2018.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Rolland Labonté présente son mécontentement à l'égard des égouts sanitaires à Wendover.

M. Stéphane Sarrazin souhaite avoir accès aux documents du Conseil. La greffière adjointe explique que tous les documents du Conseil sont maintenant affichés sur le site web du Canton au plus tard le vendredi précédant la réunion.

La réunion est ajournée à 21h27 et recommence à 21h37.

21. MOTIONS

21.1 Dons - Budgets discrétionnaires.

Résolution 2018-75

Proposée par: Jeanne Doucet

Appuyée par: Benoit Lamarche

QU'IL SOIT RÉSOLU que les membres du Conseil contribuent les dons suivants de leur budget discrétionnaire respectif :

Fernand Dicaire

(Budget discrétionnaire du Canton)

200 \$, Fondation des maladies du cœur et de l'AVC

200 \$, L'Équipe de course no. 8

René Beaulne

50 \$, L'Équipe de course no. 8

Benoit Lamarche

50 \$, L'Équipe de course no. 8

100 \$, Popote roulante d'Alfred

Chantal Galipeau

50 \$, L'Équipe de course no. 8

Jean-Claude Delorme

50 \$, L'Équipe de course no. 8

Jeanne Doucet

50 \$, L'Équipe de course no. 8

Jean-Pierre Cadieux

Aucun

Adoptée

21.2 Ancien hôtel de ville à Lefavre.

Ce point est reporté à la prochaine réunion du Conseil le 6 mars 2018.

21.3 Légion royale canadienne - Commandement de l'Ontario - Publicité dans le Livre de reconnaissance du service militaire.

Résolution 2018-76

Proposée par: Benoit Lamarche

Appuyée par: Jeanne Doucet

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet achète une publicité de 1/10 de page (carte d'affaires) au coût de 290 \$ dans le Livre de reconnaissance du service militaire par la Légion royale canadienne - Commandement de l'Ontario.

Adoptée

21.4 Réorganisation des ressources humaines du Canton.

Ce point est reporté à une prochaine réunion du Conseil (date à déterminer).

21.5 Guide municipal.

Résolution 2018-77

Proposée par: Benoit Lamarche

ATTENDU QUE la production du guide municipal coûte environ 5 000 \$ par année;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le guide municipal de 2018 soit produit électroniquement sur le site web du Canton et qu'une centaine de copies papier soient mises à disposition à l'hôtel de ville.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le solde non utilisé qui avait initialement été prévu pour le guide municipal soit utilisé afin d'améliorer le site web du Canton.

Défaite

21.6 Rapport d'inspection de conformité de l'usine de traitement des eaux de Wendover 2017-2018.

Résolution 2018-78

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Jean-Claude Delorme

QU'IL SOIT RÉSOLU que le rapport d'inspection de conformité de l'usine de traitement des eaux de Wendover 2017-2018 soit reçu.

Adoptée

21.7 Convention relative à la location de biens immobiliers avec Xplornet Communications Inc.

Résolution 2018-79

Proposée par: Benoit Lamarche

Appuyée par: Jeanne Doucet

ATTENDU QUE Xplornet Communications inc. a besoin de l'approbation du Conseil d'Alfred et Plantagenet par le biais de la convention relative à la location de biens immobiliers pour l'installation d'équipement sur la tour d'eau à Alfred avant d'obtenir les approbations des autres autorités gouvernementales;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil soit d'accord en principe avec la convention relative à la location de biens immobiliers pour un coût mensuel de 500 \$ au lieu de 200 \$, comme stipulé dans la convention.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU qu'un règlement soit préparé pour la prochaine réunion du Conseil le 6 mars 2018 afin de signer la convention.

Adoptée

21.8 Ville de Lakeshore - Demande d'appui d'une résolution concernant les recettes fiscales générées par la vente de la marijuana.

Résolution 2018-80

Proposée par: Benoit Lamarche

Appuyée par: René Beaulne

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet appuie la résolution de la ville de Lakeshore demandant que les recettes fiscales générées par la vente de la marijuana soient attribuées proportionnellement aux municipalités.

Adoptée

21.9 Ville de Lakeshore - Demande d'appui d'une résolution demandant que plus d'autonomie soit attribuée aux municipalités de palier inférieur en termes de projections de croissance et d'estimations à des fins financières.

Résolution 2018-81

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Chantal Galipeau

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet appuie la résolution de la ville de Lakeshore demandant que plus d'autonomie soit attribuée aux municipalités de palier inférieur afin d'être en mesure d'adopter et s'appuyer sur ses propres projections de croissance et d'estimations, principalement à des fins de planification financière.

Adoptée

21.10 Prolongation des contrats des préposés des patinoires pour 2017-2018.

Résolution 2018-82

Proposée par: Jean-Claude Delorme

Appuyée par: Jeanne Doucet

ATTENDU QUE les contrats des préposés aux patinoires pour 2017-2018 arrivent bientôt à échéance;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet autorise le prolongement des contrats des préposés aux patinoires pour 2017-2018 au-delà des huit (8) semaines initialement incluses dans les contrats et que la rémunération au-delà des huit (8) semaines initiales soit établie sur un taux journalier conditionnellement à l'ouverture des patinoires selon l'évaluation quotidienne des conditions météorologiques et de l'état des glaces par le directeur des loisirs.

Adoptée

22. CORRESPONDANCE

Résolution 2018-83

Proposée par: Chantal Galipeau

Appuyée par: Benoit Lamarche

QU'IL SOIT RÉSOLU que la correspondance inscrite aux points 22.1 à 22.6 soit reçue et classée.

Adoptée

23. HUIS CLOS

Résolution 2018-84

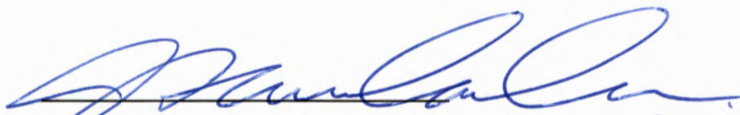
Proposée par: Chantal Galipeau

Appuyée par: René Beaulne

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette portion de la réunion soit tenue à huis clos à 22h10 afin de considérer les points 23.1 Adoption des procès-verbaux du Conseil en vertu de l'article 239(2)(b) de la Loi de 2001 sur les municipalités; 23.2 Rapport DG-3-2018 - Dossier de ressources humaines en vertu de l'article 239(2)(b) de la Loi de 2001 sur les municipalités; 23.3 Rapport DG-4-2018 - Procédure relative à la lecture des compteurs d'eau en vertu de l'article 239(2)(b) de la Loi de 2001 sur les municipalités; et 23.4 Plainte de harcèlement en vertu des articles 239(2)(b)(d)(e)(f) de la Loi de 2001 sur les municipalités.

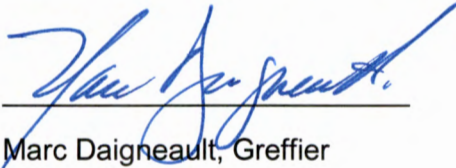
Adoptée

Résolution 2018-85**Proposée par:** Benoit Lamarche**Appuyée par:** Jeanne Doucet**QU'IL SOIT RÉSOLU** que cette réunion soit rouverte au public à 22h46.**Adoptée****Résolution 2018-86****Proposée par:** René Beaulne**Appuyée par:** Chantal Galipeau**ATTENDU QUE** le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet est d'avis qu'il s'avère nécessaire de créer un poste d'agent des communications qui sera responsable, entre autres, de la saine gestion, du développement, du maintien et de la mise à jour du site web de la municipalité et de développer et d'assurer la présence de la municipalité sur les plates-formes des médias sociaux;**QU'IL SOIT RÉSOLU** que le Conseil approuve la création d'un poste d'agent des communications sur une base contractuelle à temps plein (35 heures de travail par semaine) d'une année avec la possibilité de permanence en fonction du Groupe 5 de la grille salariale avec un salaire de base de 45 809 \$ (Niveau 1) jusqu'à 61 390 \$ (Niveau 7) en conformité avec l'Annexe « A » du Règlement 2011-36, tel qu'amendé.**QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU** que le directeur général - greffier soit mandaté à procéder à l'offre d'emploi afin de pourvoir ce poste.**Adoptée****24. RÈGLEMENT DE CONFIRMATION DES PROCÉDURES DU CONSEIL****24.1 Règlement 2018-21 confirmant les procédures de la réunion du Conseil du 6 février 2018.****Résolution 2018-87****Proposée par:** Chantal Galipeau**Appuyée par:** Jean-Claude Delorme**QU'IL SOIT RÉSOLU** que le Règlement 2018-21, un règlement pour confirmer les procédures de la réunion du Conseil du 6 février 2018, soit adopté après ses trois lectures.**Adoptée****25. CLÔTURE****Résolution 2018-88****Proposée par:** Jeanne Doucet**Appuyée par:** Chantal Galipeau**QU'IL SOIT RÉSOLU** que cette réunion du Conseil soit déclarée fermée à 22h47.**Adoptée**



Fernand Dicaire, Président

Jean-Pierre Chabouy, Maire suppléant



Marc Daigneault, Greffier